

TEST GÉNOMIQUE PRÉNATAL NON INVASIF DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE PRÉNATAL

MISE EN CONTEXTE



- Le Programme québécois de dépistage prénatal (PQDP) vise à dépister les trisomies 13, 18 et 21 chez les fœtus des femmes enceintes.
- Depuis le 1^{er} juin 2020, le PQDP propose le test génomique prénatal non invasif (TGPNI) aux femmes qui ont une probabilité élevée d'avoir un bébé avec une de ces trisomies.
- Le TGPNI constitue une alternative fiable et sécuritaire à l'amniocentèse, étant réalisé par une prise de sang chez la mère dans laquelle on analyse des fragments d'ADN provenant du placenta.
- Le CHU Sainte-Justine est responsable de procéder aux analyses du TGPNI pour votre centre ou votre région.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU TGPNI



- Probabilité élevée d'avoir un bébé avec la trisomie 13, 18 ou 21 à la suite du test biochimique du programme (PQDN).
- Grossesse précédente avec un fœtus ayant l'une de ces trisomies.
- Mère âgée de 40 ans et plus au moment de l'accouchement.
- Analyse indiquée à la suite d'une consultation en médecine génétique.

Advenant un résultat positif au TGPNI, l'amniocentèse pourra être proposée à la mère.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE



- Remplir la requête « Test génomique prénatal pour le dépistage de la trisomie 21, la trisomie 18 et la trisomie 13 », disponible sur le site Web du PQDP (échantillon de cette requête ci-joint).
- Obtenir le consentement signé de la femme enceinte sur la requête.
- Diriger la patiente vers les centres de prélèvements désignés pour le TGPNI de votre secteur (voir page suivante).

DÉLAI D'ANALYSE

- 5 à 10 jours ouvrables à partir de la réception du spécimen au laboratoire.



INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- Site Web du PQDP (documentation, outils, requête, etc.) : msss.gouv.qc.ca/professionnels/perinatalite/programme-quebecois-de-depistage-prenatal
- Patrick Scott, Ph. D, responsable du TGPNI au CHU Sainte-Justine : patrick.scott.hsj@sss.gouv.qc.ca / 514 345-4931, poste 3726

